

Pour en savoir plus sur APM international et ses services rendez-vous sur [le site d'APM International](#).

**Lundi 14 mai 2012 -**

## **Une offre nationale de lunettes de qualité à coût modéré pour les retraités aux revenus modestes**

PARIS, 14 mai 2012 (APM) - L'association Optique solidaire, qui réunit des acteurs de la filière optique, a annoncé le lancement d'une offre nationale de lunettes à coût modéré pour des retraités aux revenus modestes, lors d'une conférence de presse organisée lundi à Paris.

Le président de l'association Optique solidaire, le Dr Xavier Subirana, et Martin Hirsch, président du comité d'éthique de l'association, ont présenté le déploiement national de cette offre après une première expérimentation réussie à Marseille.

Créée en avril 2001, cette association réunit pour la première fois les principaux acteurs de la filière visuelle (ophtalmologistes, opticiens, complémentaires santé, fabricants de monture et de verres...) afin de favoriser l'accès des populations les plus défavorisées à des équipements optiques de qualité fabriqués en France.

Optique solidaire concentre son action sur une partie de la population française qui subit le plus durement les effets de seuil dans l'accès aux soins, à savoir les personnes âgées de 60 ans et plus bénéficiaires de l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS), indique le communiqué de presse.

La France compte aujourd'hui 140.000 personnes, vivant en dessous du seuil de pauvreté, âgées de 60 ans et plus, et bénéficiant de l'ACS. Cette aide leur permet de souscrire à un contrat de santé qui ne couvre que très peu les frais d'un équipement optique progressif et ces personnes renoncent donc souvent à en acheter.

Via un dispositif simplifié au sein de la filière santé et l'émission d'un "Pass lunettes" nominatif, elles auront accès à une consultation ophtalmologique sans dépassement d'honoraires et à une monture (parmi une collection de 11 modèles) équipée de verres progressifs "à géométrie performante".

A partir du lundi 21 mai, le "Pass lunettes" nominatif sera adressé par courrier aux personnes éligibles en France, en se basant sur des données fournies par les complémentaires santé partenaires. Les bénéficiaires pourront alors se rendre chez un ophtalmologiste, puis un opticien partenaire qui délivrera un équipement optique de qualité "pour un reste à charge nul ou le plus faible possible".

Les ophtalmologistes s'engagent à recevoir les patients sous moins de trois mois et à ne pas pratiquer de dépassement d'honoraires, sur présentation du "Pass lunettes".

Un équipement progressif de qualité coûte au minimum 350 euros. Grâce à des efforts conjugués des industriels et opticiens (stock minimal de montures, rendez-vous aux heures creuses pour les opticiens, gamme réduite pour les lunettes et pour les verriers, sans innovation), le prix peut être ramené à 120 euros pour des lunettes Optique solidaire.

La première phase d'envoi concerne plus de 8.000 bénéficiaires potentiels et elle engage plus de 500 partenaires de la filière optique.

"Ce projet au modèle économique unique -coordonné, pérenne, autofinancé- représente une opportunité de faire revenir dans un suivi médicalisé des patients âgés qui s'en étaient éloignés", soulignent les partenaires qui se sont inspirés du concept de "social business".

Ce lancement intervient après une expérience pilote menée à Marseille en 2011 et qui a permis, quelques mois seulement après sa mise en oeuvre, à un bénéficiaire sur quatre parmi ceux qui avaient reçu l'offre, de porter des lunettes Optique solidaire. L'offre avait été adressée à 139 personnes.

La phase pilote a confirmé "que notre projet répondait à un besoin", commente dans le communiqué le Dr Subirana, qui est aussi vice-président du Syndicat national des ophtalmologistes de France (Snof).

Optique solidaire bénéficie du soutien d'OC&C Strategy Consultants et de l'Action Tank Entreprise et pauvreté.

sl/ab/APM polsan  
[redaction@apmnews.com](mailto:redaction@apmnews.com)

SLPEE005 14/05/2012 18:24 OPHTALMO ACTU

©1989-2012 APM International.

*APM International est une SAS au capital de 308.000 € du groupe [Wilmington Group plc](#).  
33, Avenue de la République, 75011 PARIS, France  
Tél: 01 48 06 54 92, Fax: 01 48 06 27 00  
RCS PARIS B 351 616 859 - SIRET 351 616 859 000 36 - APE 6391Z  
Numéro de TVA intracommunautaire FR33351616859*